



16ème législature

Question N° : 138	De Mme Farida Amrani (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >établissements de santé	Tête d'analyse >Situation préoccupante du centre hospitalier sud francilien	Analyse > Situation préoccupante du centre hospitalier sud francilien.
Question publiée au JO le : 19/07/2022 Réponse publiée au JO le : 18/10/2022 page : 4732		

Texte de la question

Mme Farida Amrani attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur le manque de moyens alloués pour garantir un service public de la santé efficient et notamment sur la situation du centre hospitalier sud francilien. À l'heure actuelle, pas moins de 133 services d'urgences se trouvent en grande difficulté en France. Les mesures prises par le Gouvernement pour pallier ces difficultés apparaissent sous-dimensionnées et calquées sur la période covid. Il résulte de nombreuses années de mesures libérales une grave atteinte à l'accès aux soins. En crise depuis des années, *a fortiori* depuis l'épidémie de covid, le centre hospitalier sud francilien assure pourtant la couverture hospitalière de plus 600 000 habitants en Essonne, Seine-et-Marne et au Val-de-Marne. Aujourd'hui, au CHSF ce sont 110 postes d'infirmières, 20 postes de sages-femmes et 5 postes de kinésithérapeutes qui font défaut. Ce sont plus de 140 lits qui devront fermer cet été en raison du manque de personnel, faisant ainsi craindre une fermeture partielle du service des urgences. Cette situation de crise est le résultat d'années de casse de l'hôpital et de sa mise en concurrence. Comme dans tout le pays, les services de l'hôpital sud francilien craquent et les soignants réclament des moyens dignes pour exercer leur travail dans de bonnes conditions. Les professionnels du secteur appellent de leurs vœux à la mise en place d'un plan de rattrapage global pour cet hôpital public, notamment en matière de recrutement, d'investissement ainsi que de revalorisation du point d'indice. Aussi, elle souhaiterait connaître les mesures à la fois d'urgence et structurelles que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour garantir un accès aux soins digne pour les patients et permettre au personnel soignant de travailler dans de bonnes conditions.

Texte de la réponse

La directrice de l'agence régionale de santé d'Île-de-France est informée de la situation signalée dont la criticité a été renforcée par la cyberattaque dont a été victime le centre hospitalier sud francilien le 26 août dernier et face à laquelle les services de l'Etat ont immédiatement apporté leur soutien. La crise sanitaire à laquelle les établissements de santé ont dû faire face s'est accompagnée d'une crise des ressources humaines, non seulement aux urgences, mais dans tout l'hôpital. Néanmoins, des solutions existent et la boîte à outils du « plan été » constitue la première étape de la reconstruction d'un système de premier recours basé sur les besoins de santé. Par ailleurs, les 41 mesures détaillées dans l'instruction du 10 juillet 2022 offrent aux acteurs du terrain de nombreux leviers afin de tester ces solutions concrètes tout en offrant de nouvelles marges de manœuvre pour lever la pression pesant sur les structures des urgences. Le bilan de la mise en œuvre de ces mesures est en cours, afin d'évaluer leur pertinence en fonction des besoins relevés dans les territoires. Le Conseil National de la Refondation en Santé aura ensuite pour



objectif de définir collectivement, élus, administrations, professionnels de santé, usagers, les adaptations à apporter à la prise en charge des urgences et des soins non programmés sur les territoires, dans une logique que le ministre souhaite marquée par une responsabilité partagée de tous les acteurs. Le CNR se penchera également, à la demande du ministre, sur la question majeure de l'attractivité du système de santé.